

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	57
Présents :	51
Pouvoirs :	6
Pour :	57
Abstention :	0
Contre :	0

<h1>COMITE SYNDICAL du SIED 70</h1> <h2>des 23 et 30 novembre 2023</h2> <p>Dates de convocation : 2 novembre et 24 novembre 2023</p>

DELIBERATION N° 6

OBJET : Budget annexe de la chaufferie de Marnay – Décision modificative

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 23 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de prévoir une dépense de fonctionnement supplémentaire en raison d'une augmentation des intérêts d'emprunts à rembourser (+ 3 000 € à l'article 66111) compensée par une prévision à la hausse des prestations de service en recette (+ 3 000 € à l'article 706).

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les propositions présentées par Monsieur le Président.
- 2) **ADOpte** la décision modificative telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

PJ : 1

*Pour extrait conforme
Le Président,*

Jean-Marc JAVAUx



REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2023

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20231130-DEL IB6CS301